

Harcelement moral, agression physique,insulte

Par **Suk90**, le **20/02/2019** à **05:25**

bonsoir,

cela dur depuis un mois mon boss m a donnée une mise à pieds de 7 jours suite à mes retard successif, à la reprise m'ont changée de poste de barmaid je suis passée comis mes patrons m ont dit que c etait temporaire et qu il touchera pas à mon salaire, un mois plus tard en verifiant mon bulletin de paie avant signature du cheque je constate que mon salaire a baissée ensuite mon patron m a insultée poussee brusquement devant les temoing et j ai pu l enregistrer entrain de me dire que je ne toucherai pas un centime de liccenciemnt et de partir ou subir la pression que faire svp

Par **P.M.**, le **20/02/2019** à **09:19**

Bonjour,

Même si votre contrat de travail ne mentionnait pas la qualification de barmaid, l'employeur ne peut pas vous baisser votre salaire, en plus, en l'occurrence, il semble qu'il y ait une rétrogradation qui constituerait une double sanction...

Vous pourriez après mise en demeure, saisir le Conseil de Prud'Hommes et même déposer plainte si le harcèlement moral est caractérisé en recueillant les témoignages suivant les formes prévues à [l'art. 202 du code de procédure civile](#) ...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...